

Séance de Conseil Municipal du 3 mars 2017

Membres présents :

GALLAY Gilbert	REQUET Patrick
MICHAUD Maurice	REQUET Isabelle
GALLAY Cyrille	GALLAY Dany
GRENAT Éric	MOREL Nicolas

Membre excusé : HAUTEVILLE Jérôme (donne procuration à MOREL Nicolas)

Membres absents : GUERINEAU Kevin, DUPONT Frédéric

Secrétaire de séance : REQUET Isabelle

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Accord à l'unanimité.

Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2016

Présentation est faite des comptes de gestion et administratifs des budgets de la Commune, de l'Eau et assainissement, Bailleur de biens ruraux et du CCAS.

Les comptes de gestion sont soumis au vote.

Accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire se retire pour le vote des comptes administratifs.

Les comptes administratifs sont soumis au vote.

Accord à l'unanimité.

Garantie d'emprunts SEMCODA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SEMCODA a sollicité la garantie financière à 50% des prêts qu'elle souhaite contracter pour la réalisation des logements.

Accord à l'unanimité

Organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles

Le bureau de vote pour les élections présidentielles a été défini.

Questions diverses concernant la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de la MAM (Maison d'Assistante Maternelle) est en cours. Le début des travaux sont prévus en juillet 2017.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le cabinet de géomètre BARNOUD TROMBERT doit procéder au bornage d'une propriété riveraine à des parcelles communales au hameau de Rosset.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande devra être faite auprès de la PMI pour pouvoir accueillir à la prochaine rentrée les enfants de moins de 2 ans et demi au jardin d'enfants suite à la demande des parents.

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux de consolidation du talus bordant le chemin au-dessus du chef-lieu menant à Rosset suite au courrier d'un habitant.

Suite au dernier conseil d'école l'enseignante a demandé de modifier l'emplacement du vidéo projecteur. Il est décidé de changer le vidéo projecteur afin de pouvoir le fixer directement au mur.

Un ordinateur très ancien sera à remplacer.

Accord à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30

Le Maire
Gilbert GALLAY